

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 28 mars 2017

\*\*\*

Délibération 2017\_03\_08

\*\*\*

**Objet** : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire-Atlantique, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 mars 2017 signé par le Président du SYLOA.

**Présents** : M. Claude CAUDAL, MME Chantal BRIÈRE, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Jean-Charles JUHEL, M. Jean CHARRIER, M. Pierre THOMÉRE, M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Jean-Pierre HENRY, M. Michel BÉLOUIN, M. Gilles MÉRIODEAU.

**Pouvoirs** : M. Nicolas MARTIN à M. Christian COUTURIER, M. HERVOCHON à M. Jean-Pierre BELLEIL.

**Absents** : M. Didier PÉCOT, MME Sylvie GAUTREAU, M. Marcel COUSIN, M. Alain ROBERT, M. Christophe DOUGÉ, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Alain RAYMOND, MME Anne LERAY.

**Conseillers en exercice** : 22

**Nombre de votants** : 14

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre THOMÉRE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016, Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Aucune remarque n'est formulée.

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

✓ **Adopte** le compte-rendu du 6 décembre 2016.

Fait à Nantes, le 28 mars 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20170328-2017\_03\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017

Affichage : 29/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

  
Christian COUTURIER  
Président du SYLOA